

■ **Fondation Jean-Ulysse Favre**, à Chézard-Saint-Martin, procurer aux bénéficiaires de la fondation un appui, un soutien, une aide matérielle ou financière, etc. (FOSC du 05.09.1987, p. 3553). Autorité de surveillance: office de surveillance du canton de Neuchâtel.  
Journal no 2072 du 18.07.2002  
(00575822 / CH-645.0.501.052-0)